



# [ conseil municipal #41 ]

Jeudi 08 mars 2007

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

MM. MORTALENA, VEUNAC, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, LAMOTHE, BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, M. BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. DACOSTA, SUZANNE, CAUSSIEU, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BORDA, MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme DE MENDITTE qui a donné procuration à M. VEUNAC  
 Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à M. CAUSSIEU (à compter de la question n° 18)  
 M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire  
 Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. MILLET-BARBE (à compter de la question n° 19)  
 Mme CANTO qui a donné procuration à Mme BAULON  
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD  
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE  
 Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M. DACOSTA (à compter de la question n° 19)  
 M. LAGARESTE qui a donné procuration à Mme JARRAUD-VERGNOLLE  
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO  
 M. MONDORGE qui a donné procuration à Mme MAURY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

## COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE :

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a, comme l'exige la Loi, communiqué à l'assemblée :

- le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2006.
- le bilan des marchés conclus en 2006.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

### 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 - APPROBATION

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

. Recettes .....	34 986 145,59 €
. Dépenses .....	28 551 135,35 €
. Excédent de l'exercice .....	6 435 010,24 €
. Excédent 2005 reporté .....	2 126 559,99 €
. Le total disponible s'élevé donc à .....	8 611 710,51 €

La section d'investissement :

- Dépenses réelles .....	13 007 758 €
- Recettes réelles .....	12 338 216 €

Le résultat excédentaire reporté sera de 1 925 606,16 €.

**VOTE :**

- . 30 POUR
- . 9 ABSTENTIONS :  
MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE -  
BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE**

## **2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2006**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 925 606,16 € sera repris dans le budget 2007.

**VOTE :**

- . 30 POUR
- . 9 CONTRE :  
MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE -  
BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE**

## **3 – COMPTE DE GESTION 2006**

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2006 a été approuvé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2006 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - APPROBATION**

(Rapporteur : M. DUFAU)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

. Recettes .....	235 077,58 €
. Dépenses .....	188 925,00 €

La section d'investissement :

. Dépenses .....	101 826,00 €
. Besoin de financement .....	25 721,95 €

**VOTE :**

- . 30 POUR
- . 9 ABSTENTIONS :  
MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE -  
BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE**

**5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2006 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le résultat de fonctionnement excédentaire de **44 741,12 €** sera repris au budget 2007.

**VOTE :**

- . 30 POUR
- . 9 ABSTENTIONS :  
MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE -  
BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE**

**6 – COMPTE DE GESTION 2006 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

(Rapporteur : M. DUFAU)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « eau potable » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2006 a été approuvé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2007**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Une proposition d'évolution du taux des impôts locaux a été présentée à la Commission des Finances pour être ensuite soumise à la décision du Conseil Municipal.

Les taux d'imposition pour l'année 2007 ont été fixés comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2006	TAUX VOTES EN 2007	BASES 2007	PRODUITS 2007
Foncier non bâti	26,70 %	26,97 %	184 800 €	49 840,00 €
Foncier bâti	13,86 %	14,14 %	48 763 000 €	6 895 088,00 €
Taxe d'habitation	20,64 %	20,85 %	54 296 000 €	11 320 716,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>18 265 644,00 €</b>

VOTE :

. 30 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

### 8 – SPORTS - SENIORS - FIXATION DE TARIFS

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Une participation est demandée pour la pratique des activités du pôle senior sur Haïtz Pean :

- 2,50 € pour une séance d'activité réalisée en régie municipale
- 4,00 € pour une séance d'activité réalisée par un prestataire extérieur

ADOPTE A L'UNANIMITE

### 9 – AVENUE DE L'ADOUR - CONVENTION C.G. 64

(Rapporteur : M. VEUNAC)

La route départementale n°5 (Avenue de l'Adour) étant transférée au domaine communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, il y a lieu de substituer une nouvelle convention Département des Pyrénées Atlantiques – Commune d'ANGLET à la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie. Le Département apportera en 2007 une participation financière de 294 000 € pour les travaux restant à réaliser.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### 10 – AUDITORIUM - TERRAIN SAS SBEGI - ACQUISITION

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Dans le cadre du projet d'Auditorium, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition d'une parcelle cadastrée CN 158, d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>, située 34 Avenue de Bayonne, appartenant à la SAS SBEGI, la vente se faisant au prix fixé par les Domaines (38 000 €).

VOTE :

. 30 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

**11 – AUDITORIUM - DEMOLITION DES BATIMENTS EXISTANTS**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un marché de 71 384, 46 € TTC avec l'Entreprise DUBOS pour les travaux de démolition des bâtiments situés sur l'emprise du futur Auditorium. Les études de projet sont, par ailleurs, approuvées.

**ADOpte A L'UNANIMITE****12 – SALLE DES CONGRES - GESTION ET EXPLOITATION**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

La gestion et l'exploitation de la salle des Congrès de la Chambre d'Amour est confiée par délégation à l'établissement public Office du Tourisme d'ANGLET pour une durée de 5 ans.

**VOTE :**

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE -  
BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOpte****13 – ADHESION DE LA C.A.B.A.B. AU SYNDICAT MIXTE DU MUSEE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

La Ville confirme l'intérêt communautaire de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz au Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne et autorise ladite Communauté d'Agglomération à adhérer à ce Syndicat Mixte.

**VOTE :**

. 31 POUR

. 8 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mme JARRAUD-VERGNOLLE -  
MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOpte****14 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SOUTIEN A LA CULTURE BASQUE - MODIFICATION DES STATUTS**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal pour le soutien à la culture basque (modifications portant sur la périodicité des réunions) sont approuvés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 – EQUIPEMENTS SPORTIFS - PANNEAUX DE SCORES ELECTRONIQUES**

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Acceptation de la proposition du Conseil Général des Pyrénées- Atlantiques d'installer des panneaux de scores électroniques dans deux équipements sportifs (patinoire et stade Saint-Jean).

**ADOPTE A L'UNANIMITE****16 – PROMENADE DES SABLES - ACQUISITION DE PARCELLE POUR ELARGISSEMENT**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Dans le cadre du projet d'aménagement et de mise en sécurité de la Promenade des Sables, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition d'une bande de terrain de 16 m<sup>2</sup> environ situé sur la parcelle cadastrée BL 65.

**ADOPTE A L'UNANIMITE****17 – LA BARRE - REALISATION D'UN GABARIT MOBILE A L'ENTREE DU SITE**

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

La conception et les travaux relatifs à la réalisation d'un gabarit mobile à l'entrée du site de la Barre sont confiés par mandat à la Ville d'ANGLET. Le programme des travaux et l'Avant Projet Sommaire sont par ailleurs approuvés. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est confiée à SOGREAH Consultants. Monsieur le Maire est habilité à lancer l'appel d'offres travaux et à signer le marché correspondant.

**VOTE :**

- . 38 POUR
- . 1 CONTRE :
- M. DAUBAGNA

**ADOPTE****18 – LA BARRE - AIRE DE ROULE - MARCHE COMPLEMENTAIRE**

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Suite à la découverte de quatre blockhaus sur le chantier de l'aire de roue de la Barre, il est convenu de passer un avenant de 39 533 € HT au marché de travaux de l'Entreprise SOGEBEA pour la démolition de ces édifices et la remise en état du site.

**VOTE :**

- . 30 POUR
- . 8 ABSTENTIONS :
- MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -
- MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY
- . 1 CONTRE :
- M. DAUBAGNA

**ADOPTE**

**19 – ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A 63 - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Un avis défavorable est donné à ce dossier, dans l'attente de la levée de trois réserves portant sur l'échangeur de Maignon, la protection phonique et le réseau hydraulique.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 – PISTE CYCLABLE AVENUE DE L'ADOUR - LOUIS DE FOIX / CAPITAINERIE**

(Rapporteur : Mme BAULON)

Approbation de l'avant projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétonnier entre la rue du Lazaret et le Rond Point de la Capitainerie. Monsieur le Maire est autorisé à lancer les consultations et à signer les marchés correspondants.

**VOTE :**

- . 37 POUR
- . 2 ABSTENTIONS :  
M. PAUL-DEJEAN - Mme BORDA

**ADOpte**

**21 – AMENAGEMENT DU BOULEVARD DES PLAGES ENTRE L'AVENUE DES CORSAIRES ET DES CRETES**

(Rapporteur : M. OLIVE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant de 5 346,84 € TTC avec la Société FLORIPARC pour l'aménagement paysager du cheminement piétonnier du Boulevard des Plages.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 – STADE OROK BAT - CONSTRUCTION D'UN LOCAL CLUB**

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

En vue de la construction d'un local club de 260 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés travaux avec les entreprises retenues pour un montant global de 114 966,59 € TTC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 – CREATION DE SANITAIRES AUTOMATIQUES - SIGNATURE DU MARCHE**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Pour poursuivre l'acquisition de modules sanitaires à installer sur le littoral et les équipements publics, Monsieur le Maire est autorisé à signer un marché à bons de commande de 4 ans maximum avec l'entreprise qui sera retenue.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CONSTRUCTION DE LOCAUX DE SERVICE**

(Rapporteur : M. OLIVE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés à intervenir pour l'implantation, à proximité du Centre Technique Municipal, d'un bâtiment modulaire à usage de restaurant municipal, vestiaires et sanitaires du personnel, bureau syndical et cabinet médical.

**ADOpte A L'UNANIMITE****25 – PROJET D'IMPLANTATION DE RELAIS DE TELECOMMUNICATIONS (HAITZ PEAN)**

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Monsieur le Maire est habilité à signer avec la Société SFR une convention de 3 ans pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la toiture principale du Centre sportif Haitz Péan.

**ADOpte A L'UNANIMITE****26 – RECONDUCTION DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI**

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant au protocole d'accord du P.L.I.E. pour lui permettre de poursuivre sa mission jusqu'en 2013.

**ADOpte A L'UNANIMITE****27 – EMPLOIS ASSOCIATIFS - AIDE DE LA VILLE - CONVENTION**

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec chaque association dont le projet aura été retenu, une convention prévoyant l'attribution d'une aide municipale pour accompagner la pérennisation de l'emploi créé dans le cadre du dispositif emploi-jeunes.

**ADOpte A L'UNANIMITE****28 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Afin de faire évoluer la situation statutaire de certains agents municipaux, le tableau des emplois a été modifié.

**ADOpte A L'UNANIMITE****29 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - REGIME INDEMNITAIRE**

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Le nouveau dispositif indemnitaire des fonctionnaires de police municipale est introduit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

ANGLET, le 9 MARS 2007.

Le Maire,